



TAGS : Brevet unique européen // Perturbateurs endocriniens // ASEAN // Substances Chine // Formation Nanos // Rencontres achats.

## Brevet Européen: consultation des PME



**Le brevet européen à effet unitaire**, a été créé par deux règlements (règlements UE n° 1257/2012 et n° 1960/2012) afin de garantir à tous une protection uniforme sur le territoire européen, avec pour objectif de stimuler l'innovation et de favoriser la compétitivité des entreprises européennes. Il entrera en application probablement fin 2017, début 2018.

Pour assurer une véritable application des droits, une juridiction unifiée des brevets (JUB) a été constituée et sera chargée d'examiner les contentieux portant sur les brevets européens avec effet unitaire. Ainsi, **pour agir en contrefaçon en Europe**, il ne sera plus nécessaire de multiplier les actions dans chaque pays, une seule et même procédure devant la juridiction unifiée des brevets suffira.

Afin de préparer la mise en place de cette juridiction unifiée, un comité préparatoire, composé des Etats membres, a été installé. **Une consultation publique est ouverte jusqu'au 31 juillet 2015**, notamment sur les frais de procédure de la future Juridiction (taxes à payer à la Juridiction en cas de contentieux). Ce document ainsi que les modalités de réponse sont disponibles sur le site internet de la JUB via le lien suivant :

<http://www.unified-patent-court.org/consultations/91-public-consultation-on-the-rules-oncourt-fees-and-recoverable-costs>

Dans ce document, deux propositions sont faites :

- La proposition 1 prévoit un remboursement des frais de procédure dans certaines situations particulières sans cibler expressément les PME.
- La proposition 2 offre une mesure particulière pour les PME et autres entités spécifiques telles que les

organismes de recherche et organismes à but non lucratif en leur donnant la possibilité de demander une exemption des frais variables. Cette suggestion a été officiellement introduite par la France afin qu'une mesure spéciale de réduction des frais de procédure soit accordée aux PME.

Afin de défendre la position des PME, **Cosmed encourage à répondre en nombre à la consultation.**

Contact : Jean Marc GIROUX - [giroux@cosmed.fr](mailto:giroux@cosmed.fr).

---



## Perturbateurs endocriniens : l'évaluation de l'impact toujours en cours

La Commission Européenne a clôturé début 2015, la consultation publique préalable à la définition de critères d'identification des perturbateurs endocriniens et à la détermination des impacts socio-économiques d'une telle définition. 22087 réponses ont été obtenues. Depuis mai 2015, 700 substances sont évaluées selon une méthodologie du JRC qui permettrait de déterminer les différentes approches d'identification :

- L'identification du danger ;
- La catégorisation du danger ;
- L'analyse du risque.

Pour chacune des options, une gestion par le management du risque sera réalisée par la C.E. afin d'identifier les impacts sur la santé, l'environnement, et les facteurs socio-économiques.

Les contributions, comme la liste des substances évaluées, sont disponibles sur le site de la Commission Européenne en [cliquant ici](#).

[// Plus d'infos](#)



## 22ème réunion de l'ASEAN Cosmetic Scientific Body

L'ASEAN poursuit l'harmonisation de sa réglementation cosmétique notamment sur les annexes des substances. Ainsi, fin mai 2015 s'est tenue la 22ème réunion de l'ACSB, à Singapour, qui a scellé le sort de plusieurs ingrédients :

- **Triclosan** : Le signe (+) est éliminé dans l'Annexe VI (conservateur) et le triclosan est ajouté à l'Annexe III pour réglementer les autres usages. De nouvelles limites sont fixées. La période de transition est fixée au 31/12/2015 en tant que conservateur et au 31/12/2016 pour les autres usages.
  - **Nonoxynols** : nécessité d'une évaluation de la sécurité (pour les nonoxynols > 8). L'Indonésie pourrait la demander lors de la notification ;
  - **Papaver rhoeas** : utilisation interdite dans la plupart des pays ;
  - Étiquetage des bains de bouche : l'avertissement "Do not use in children"
-

below 6 years of age" est désormais requis si le produit contient du fluor et/ou de l'alcool (période de transition : 30/06/2016)

[// Plus d'infos](#)

---



## Exportation des produits cosmétiques en Chine : mise à jour de l'IECIC 2014

Le 16 Juin 2015, la CFDA a annoncé un amendement de l'Inventory of Existing Cosmetic Ingredients 2014. Une liste de 147 ingrédients a été publiée pour commentaires. Cette liste contient principalement des corrections d'erreurs au niveau des noms, des suppressions de doublons mais également l'ajout de 9 nouveaux ingrédients.

[// Plus d'infos](#)

---



## Action défi nano : Une action sur-mesure pour les entreprises de la filière

Les Pôles Risques et Trimatec, soutenus par le Critt Prides Novachim et en partenariat avec le Labex Serenade et l'Ineris, proposent une action de formation pour aider les entreprises dans la gestion des risques "nano". Ce dispositif associe des sessions de formation collectives à des journées de conseil individuelles. Il peut être pris en charge (sous conditions d'éligibilité) jusqu'à 50% par les fonds GERINA (Gestion du Risque Nano) et par votre OPCA.

[// Plus d'infos](#)

---



## Rencontres achats des TPE/PME de la filière cosmétique

Le jeudi 24 septembre 2015, à Marseille, participez aux rendez-vous achats des TPE/PME de la filière cosmétique. Rencontrez les fournisseurs référencés au groupement d'acheteurs Cosmed et assistez aux conférences « Les clés du succès d'une négociation achats, notamment par l'approche PNL » et « Les achats comme moyen pour mettre en œuvre la RSE dans les entreprises ». Cette journée gratuite est ouverte à tous.

[// Plus d'infos](#)

---

COSMED - LES OCRES DE L'ARBOIS - BAT. B - 495 RUE RENE DESCARTES- 13100 AIX EN PROVENCE- <http://www.cosmed.fr/>

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - [E.MARQUIER@COSMED.FR](mailto:E.MARQUIER@COSMED.FR)

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2014 COSMED TOUS DROITS RESERVES

